



QUELLE « AVANCEE » !

Les « pseudo » négociations salariales viennent de se terminer et nous vous livrons la dernière proposition de la direction en matière de salaire.

Enveloppe concernant l'augmentation individuelle : 1,5 % de la masse salariale dont 0,1 % pour les commissions sectorielles (analyse de la situation des salariés non promus depuis plus de 3 ans révolus)

Enveloppe dédiée à l'augmentation égalité professionnelle hommes/femmes : 2000 €

De plus, la proposition suivante est assujettie à la signature d'un accord valable un an :

L'augmentation individuelle ne sera pas inférieure à 2 % du gain de base brut (aujourd'hui, conformément à l'accord d'entreprise, elle ne peut être inférieure à 3 %).

Mise en place d'un talon mini. de 35 € brut : donc pas de promotion inférieure à 35 € brut

Mise en place d'un plafond à 4 % : aucune augmentation individuelle ne pourra être supérieure à 4 % du gain de base brut sauf lorsqu'il y a changement de fonction (prise de responsabilité).

Les autres propositions restent identiques soit :

Indemnités de petit déplacement	Indemnités kilométriques : 0,245 € Repas : 8,8 € pour 2,5 MG
Barème kilométrique	Pas de modification
Barème de gestion (repas, hôtel)	Repas hors région parisienne : 18,70 € Repas en région parisienne : 21,10 € Hôtel hors région parisienne : 72,35 € Hôtel en région parisienne : 100,90 €
Postes à prime	+ 0,5 %



Prime de transport (sédentaires non cadres)	+ 0,5 %
Titre restaurant	7,75 € (4,65 € part employeur et 3,10 € par salarié)
Participation employeur frais repas au restaurant d'entreprise de Mulhouse	1,91 €
Prime médaille du travail	20 €
Nettoyage vêtements du travail	0,55 € hebdomadaire

Donc, si nous ne signons pas, la direction appliquera les dernières propositions et l'augmentation individuelle restera à 3 % du gain de base brut. Pour changer ce seuil, la direction a besoin d'une signature.

Le résultat opérationnel de l'entreprise est de 33,3 M€ pour la SA.
7,2 M € ont été distribués au titre de l'intéressement et de la participation.
Mais ce sont des primes qui n'impactent pas le salaire !

La direction refuse l'augmentation générale pour deux raisons :

- il n'y en a pas chez Eiffage
- et quand bien même il y en aurait, nos patrons ne sont pas pour !

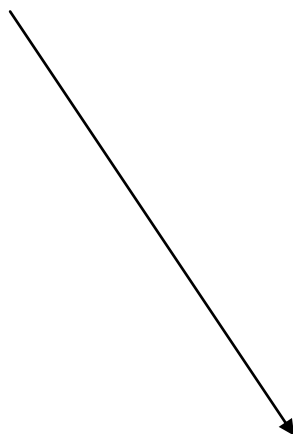
On peut se demander ce que distribuera l'entreprise quand elle gagnera moins d'argent

Les organisations syndicales ont jusqu'au 11 avril pour se positionner.

A l'UNSA, nous estimons que ce sont les salariés qui doivent se positionner.

Alors, qu'en pensez-vous ?

L'UNSA CLEMESSY
23 mars 2016



unsa.clemessy@gmail.com
unsa-clemessy.fr